



Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le vendredi 17 mars 2017 à Noyers à 20 heures 30 sous la présidence de madame Nathalie LABOSSE, Maire de Noyers.

**Présents** : 10 conseillers municipaux

**Absents** : Daniel ROBERT pouvoir à Michel BARDET, Marc DOMINGO pouvoir à Nathalie LABOSSE, Maria TAVOILLOT pouvoir à Catherine VERNEAU, Jean Christophe GIOVANNELLI pouvoir à Daniel SIMONNET

**Secrétaire de séance** : Pascal GERMAIN

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

## 1. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Madame le Maire, présente les comptes administratifs 2016 du budget principal de la commune et budget annexe de l'Eau et Assainissement, qui sont conformes aux écritures des comptes de gestion dressés par madame le Trésorier.

**BUDGET PRINCIPAL** - un budget sensiblement maîtrisé, les principales évolutions des réalisés par rapport à 2015 se résument en :

### ❖ dépenses de fonctionnement :

▪ **Achat et variation de stock** : + 9%

Travaux FT réalisé par la SDEY, baisse des dépenses d'énergie, achat d'une bétonnière

▪ **Autres charges externes** : + 30.5%

Sinistre obélisques (remboursés), muret cimetière, assurance D.O. travaux perception

▪ **Autres services externes** : + 11.3%

Intégration du repas du 3<sup>ème</sup> âge, honoraire expert suite incendie

▪ **Charge de personnel** : -6.43%

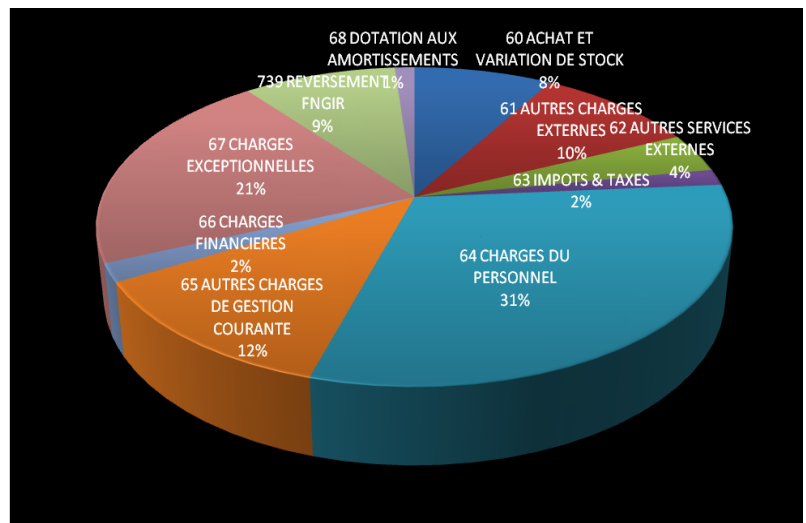
En baisse avec un départ en retraite

▪ **Charges de gestion courante** : - 41.9%

Subventions et participations contenues, avec une stabilité des subventions (-CCAS), une année de moins sur les frais de fonctionnement de l'école

▪ **Charges exceptionnelles** : 99.7%

Écritures d'ordres sur les différentes cessions et amortissement des travaux effectués par le SDEY



### ❖ Recettes de fonctionnement :

▪ **Produits des services**: + 12.80%

Coupe de bois et mise à disposition du personnel à la CCS

▪ **Impôts et taxe**: - 4.4%%

Baisse des allocations compensatrices des taxes

▪ **Dotations, subventions** : - 6.5%

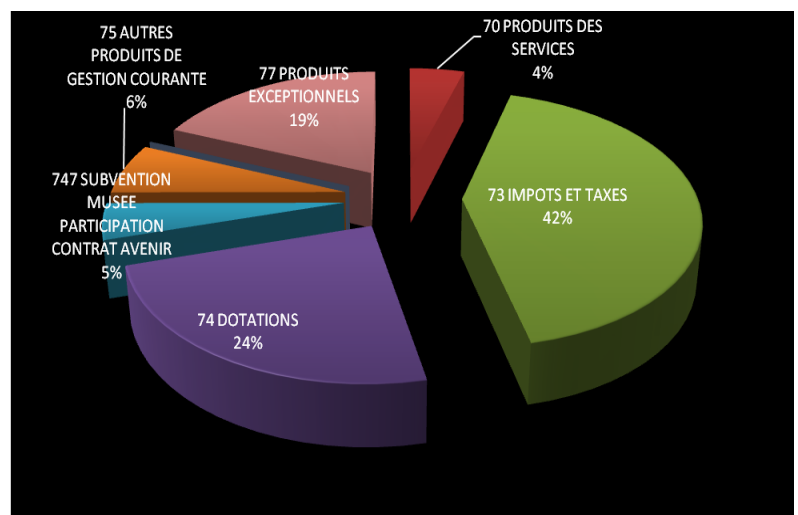
Accentuation des baisses de dotation : -14.3% Subvention au musée linéaire et participation pour les installations sportives du collège non perçue

▪ **Autres produits de gestion courante** : 9%

Mise en location depuis juin des nouveaux appartements

▪ **Produits exceptionnels** : 97.7%

Écritures d'ordres sur les différentes cessions



## ❖ INVESTISSEMENT :

DEPENSES	
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	43 170.00
IMMOBILISATION INCORPORELLES Frais d'étude opération village avenir	10 800.00
IMMOBILISATION INCORPORELLES MATERIELS (chaises et motifs illum Noël)	370 040.39 5 025.34
BATIMENTS COMMUNAUX : ✓ électricité musée ✓ cœur de Village	9 249.48 281 233.56
RESEAUX : Voirie - Pluvial – Eclairage ✓ rue de la Gare ✓ chemin Bricquotte ✓ pluvial route d'Auxerre ✓ alimentation B T ZAC -50%	31 792.32 31 617.01 3 150.98 4 383.94
AUTRES TRAVAUX : ✓ muret cimetière et solde aire de loisirs baignade	3 587.76
OPERATIONS D'ORDRE Écritures d'ordres sur les différentes cessions	4 724.37
<b>TOTAL</b>	<b>428 734.76</b>

RECETTES	
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES Dépôts de garantie	1 155.00
FCTVA et TAXE Locale Equipement	14 973.88
SUBVENTIONS ➤ Département : ✓ voirie ✓ Bâtiment communaux ➤ Etat : ✓ cœur de Village ✓ Aire de loisirs ➤ Autres : communauté de communes ✓ fonds concours Bricquotte	51 159.66 10 705.00 1 875.00 19 180.00 8 120.00 7 450.00
rembourst avances travaux cœur de village	3 829.66
OPERATIONS D'ORDRE Écritures d'ordres sur les différentes cessions	153 290.50
AFFECTATION RESULTAT	177 471.00
<b>TOTAL</b>	<b>398 050.04</b>

**DEFICIT : - 30 684.72 €**

**Résultats cumulés de clôture : Balance générale**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	690 114.58	428 734.76	1 118 849.34
Recettes	886 902.42	398 050.04	1 284 952.46
Résultat de l'exercice	<b>196 787.84</b>	<b>- 30 684.72</b>	<b>166 103.12</b>
Résultat 2015 reporté	<b>671 915.37</b>	<b>-177 470.63</b>	<b>494 444.74</b>
Transfert de résultat CCAS	<b>3 164.38</b>	<b>710.13</b>	<b>3 874.51</b>
Affectation 2015	<b>- 177 471.00</b>		<b>- 177 471.00</b>
Résultat de clôture 2016	<b>694 396.59</b>	<b>-207 445.22</b>	<b>486 951.37</b>

**BUDGET ANNEXE eau et assainissement - principales évolutions des réalisés par rapport à 2015**

❖ **Dépenses de fonctionnement :**

- **Achat et variation de stock : - 4.6%**

Faible baisse des dépenses d'énergie, achat d'eau à la Lyonnaise pour les fermes stable, remplacement de compteurs coûts linéaires.

- **Autres charges externes : -18.2%**

Charges non maitrisables : Recherches de fuites, curage, travaux de raccordements

- **Autres services externes : - 33.1%**

Dépenses liées essentiellement à la ligne téléphonique qui relie les pompes à l'entreprise de sous-traitance (déclenchement du système d'alerte) - A noter que sur ce poste de dépenses les charges de personnel ne sont pas transférées du budget principal.

- **impôts, et Taxes : + 100%**

Reversement des taxes pollutions et modernisations à l'agence de l'eau (2 années sur 2016)

- **Charges exceptionnelles : -9.5%**

Intérêts des emprunts

- **Charges exceptionnelles : + 100%**

Reversement Agence de l'eau des années antérieures et réductions de fuites.

❖ **Recettes de fonctionnement :**

- **Produits des services: + 20.20%**

Produits de la facturation d'eau et assainissement (en 2016 : 39 359 m3 et pour 2015 : 37 805 m3)

- **Dotations, subventions et participations: - 50.30%**

Prime d'épuration en baisse en fonction de la qualité et quantité de boue produite.

- **produits exceptionnels : - 18.20 %**

Écritures d'ordres sur les amortissements

DEPENSES TOTALES	BP 2016	CA 2016
ACHAT ET VARIATION DE STOCK	47 100	35 044 €
AUTRES CHARGES EXTERNES	49 900	34 529 €
AUTRES SERVICES EXTERNES	3 800	1 583 €
IMPOTS & TAXES	67 400	52 191 €
CHARGES DU PERSONNEL		- €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 000	- €
CHARGES FINANCIERES	8 300	7 441 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000	11 586 €
AMORTISSEMENT	40 500	34 712 €
AFFECTATION DE RESULTAT/POUR INVESTISSEMENT 2015	25 658	
VIREMENTS POUR TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2016		- €
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>177 085 €</b>

RECETTES TOTALES	BP 2016	CA 2016
PRODUITS DES SERVICES	133 200	152 639 €
PRODUCTION IMMOBILISEE		
IMPOTS ET TAXES		
DOTATION, SUBVENTION ET PARTICIPATION	2 000	1 949 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		- €
PRODUITS FINANCIERS		- €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	17 700	14 762 €
REPRISES SUR AMORTISSEMENT		- €
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>169 350,01 €</b>

**DEFICIT : - 7 734.76 €**

❖ **INVESTISSEMENT :**

DEPENSES	
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	22 068.89
IMMOBILISATION INCORPORELLES	- €
<b>IMMOBILISATION INCORPORELLES :</b>	<b>11 788.69 €</b>
MATERIELS : pompe de refoulement	3 063.97
panier bac filtrage	1 211.28
RESEAUX : raccordt assain rue de la République	5 420.64
raccordt eau route d'Auxerre	2 092.80
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>14 762.35 €</b>
Amortissement des travaux de réseaux	
<b>TOTAL</b>	<b>48 619.93 €</b>

RECETTES	
EMPRUNTS & DETTES ASSIMILEES	- €
FCTVA et TAXE Locale Equipement	677.00
<b>SUBVENTIONS</b>	<b>- €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>34 712.00</b>
Amortissement des travaux de réseaux	
<b>AFFECTATION RESULTAT</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>35 409.00</b>

**DEFICIT : - 13 210.93 €**

**Budget eau Assainissement M49 résultats cumulés de clôture : Balance générale**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	177 084.47	48 619.93	225 704.40
Recettes	169 350.01	35 409.00	204 759.01
Résultat de l'exercice	<b>- 7 734.46</b>	<b>-13 210.93</b>	<b>- 20 945.39</b>
Résultat 2015 reporté	<b>98 535.17</b>	<b>2 545.54</b>	<b>101 080.71</b>
<i>Affectation 2015</i>	<i>0</i>		<i>0</i>
<b>Résultat de clôture 2016</b>	<b>90 800.71</b>	<b>-10 665.39</b>	<b>80 135.32</b>

Puis comme le veut l'usage, madame LABOSSE donne la présidence à monsieur SIMONNET, adjoint, pour le vote des Comptes Administratifs de l'exercice écoulé, et elle quitte la salle. Les Comptes Administratifs 2015 sont approuvés à l'unanimité.

**2. Affectation des résultats (budget principal, budget eau & assainissement)**

Au vu des résultats de clôture, les affectations sont proposées de la manière suivante pour couvrir les déficits d'investissement qui représentent pour :

- ✓ **Budget principal M14 :**
  - virement à la section d'investissement au compte 1068 : 207 445.22 €
  - report à la section de fonctionnement au compte 002 pour : 486 951.37 €
- ✓ **Budget annexe M49 :**
  - virement à la section d'investissement au compte 1068 : 10 665.39 €
  - report à la section de fonctionnement au compte 002 pour 80 135.32 €

**3. Vote des comptes de gestions 2016 (budget principal, budget annexe eau & assainissement,)**

Les comptes de gestions 2016, dressés par madame le trésorier, qui sont conformes aux écritures des comptes administratifs de la commune sont approuvés à l'unanimité.

**4. Vote des subventions aux associations**

Madame Labosse expose aux membres du Conseil Municipal les dossiers de demande de subvention présentés par les associations et examinés par la Commission des Finances qui propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

Désignation des associations	voté
Rencontres Musicales de Noyers	1 600
La Belle du Serein	1 600
Objectif Lire	700
Vieux Château – le patrimoine oublié	900
Les Amis du Vieux Noyers	600
Renaissance de l'orgue	400
Association aide à domicile	80
ADILY	80
CIFA (2 élèves)	200
CFA BTP (1 élève)	65
Paralysés de France	100
Gymnastique volontaire (subv exceptionnelle)	100
Judo (subv exceptionnelle)	100

Le Conseil Municipal a voté les subventions aux associations telles que proposées par la Commission des Finances. A noter que les conseillers municipaux, membres d'un conseil d'administration n'ont pas pris part aux votes des subventions.

## **5. Approbation convention tripartite : installations sportives mise à disposition des collèges**

A la demande de mme la Principale du collège de Noyers, la convention relative aux installations sportives (terrain de football) mises à disposition du collège a été revue.

La convention mise en place en 2001 prévoyait une indemnisation forfaitaire sur la base de 216h (6h sur 26 semaines), adoptée par le Conseil Général.

Cette indemnisation a été proposée à la baisse par madame la Gestionnaire : 86h. Cette base, après concertation, a été portée à 120 h pour tenir compte des autres besoins à l'occasion des courses d'orientation et autres activités sportives. L'indemnisation baisse de près de 45%.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité sur les termes de la convention et charge madame le maire de la signer.

## **6. SATESE : convention de mission d'assistance technique dans le domaine de l'Eau**

Depuis janvier 2009, en application du décret du 26 décembre 2007, la commune ne bénéficiera plus des interventions gratuites du Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration (SATESE) – service du Département.

La SATESE intervient depuis par convention renouvelée tous les 4 années résiliable annuellement et par l'engagement d'une participation financière de 0.26 € par habitant (population DGF – 801 habitants) soit 208.26 €.

La mission de l'assistance technique est pour le domaine de l'assainissement collectif et concerne principalement :

- Mise en œuvre du diagnostic et du suivi régulier des ouvrages d'assainissement et traitement des boues
- Mise en place d'un suivi et validation de l'auto-surveillance et du cahier de vie des stations
- Assistance pour l'élaboration de conventions de raccordement des pollutions d'origine non domestique aux réseaux
- Assistance pour la programmation de travaux

La nouvelle convention est proposée pour une durée de 4 années résiliable annuellement. Accord du conseil, à l'unanimité. Une assistance pour l'élaboration d'un nouveau règlement d'assainissement sera sollicitée.

## **7. Musée : conventions et conditions de donation par Mme Cook et M. Renouard**

Il est proposé à la Ville de NOYERS pour son musée des donations afin d'accroître son fonds patrimonial : Monsieur Claude RENOUARD avec la donation 8 boîtes en fer lithographiées sans valeur d'assurance et madame Jeannine COOK : 3 dessins réalisés à la pointe d'argent et aquarelle d'une valeur d'assurance de 400 € chacun.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte, à l'unanimité, ces donations et remercie les donateurs.

## **8. Bail caserne de gendarmerie : révision triennale**

Par acte administratif en date du 19 mai 2011, la commune a reconduit le bail à l'État au profit de la caserne de Gendarmerie de Noyers. Ce bail a été conclu pour une durée de 9 ans à compter du 1er janvier 2011 moyennant un loyer annuel de 39 547,71 €, révisable tous les 3 ans.

En 2014 un 1<sup>er</sup> avenant avait été signé, il convient donc de renouveler le contrat de bail par avenant n°2. Le service des Domaines a fixé la valeur locative des locaux au 1er janvier 2017 à 42 285.03 €. Accord du Conseil à l'unanimité.

## **9. Délibération à prendre pour la participation des conseillers au repas du 3ème âge**

Après la dissolution du CCAS, la délibération portant décision de la participation des conseillers et autres invités au repas du 3<sup>ème</sup> âge n'est pas applicable sur le budget principal.

Le Conseil doit acter sur cette participation qui avait été fixée à 13 € pour les conseillers et accompagnateurs à 32 €. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire les mêmes participations.

## **10. Groupama : remboursement sinistre borne – obélisque**

Le 29 juillet 2016 l'entreprise Caillot de Betheny (Marne) a été bloquée aux Pyramides et en reculant il a

- heurté le mur de Monsieur Sébillote dont l'angle s'est affaissé sur la borne en pierre qui protège l'obélisque
- endommagé le côté droit de la pyramide
- abimé le panneau limitation de tonnage

Madame le Maire informe le Conseil du montant de prise en charge par Groupama : 1 250 €. Accord à l'unanimité

## **11. Parole au public**

Madame SAONIT s'interroge :

1. sur les activités proposées par l'association Objectif Lire. Madame LABOSSE précise que les activités, comme indiquées dans le dossier de demande de subvention, sont :
  - Acquisition de fonds pour la Médiathèque,
  - Animations : conversations autour du livre et de la culture - découverte et pratique des échecs ainsi que des conférences.

Madame SAONIT regrette qu'il y ait très peu d'information autour de ces activités ce qui est dommageable pour l'association.

2. Qui s'occupe de la communication sur Noyers car elle déplore le dernier documentaire diffusé, madame le Maire lui précise que lorsqu'un reportage est réalisé sur Noyers, les choix sont de la responsabilité du rédacteur en chef qui consulte ou non la mairie en fonction des sujets abordés.

Madame LABOSSE rappelle d'ailleurs qu'un reportage sous forme de documentaire - 26 mn - sera réalisé par TV NET HD Bourgogne Franche Comté dans le cadre de leur magazine Storia et diffusé sur le portail web, il sera repris par d'autres plates formes avec une visibilité en moyenne entre 150000 et 250000 vues via daylimotion. Des sites comme le Château d'Ancy le Franc, la ville de Semur ou Flavigny sur Ozerain ont déjà bénéficié de ce type reportage.